



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 05 Juin 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/06/116

Date Convocation 29/05/2026	Le 5 Juin Deux Mille Vingt Six à 18 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.
Date Affichage 29/05/2026	PRESENTS 23 : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Jacqueline TURBE ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Camille DECONINCK ; Fabien DULON ; Nathalie BARBOTIN ; Christine LE BRIS ; Marika ANDRÉ ; Louis DUPONT ; Joanna BURGAUD ; Sébastien GAUTIER ; Eddy LAURENT ; Christophe DUPONT ; Leslie DOUX ; Benjamin RATOUIT ; Alain MOUSNIER ; Laure BARAULT ; Gaëlle CHAPUT ; Valérie VOISIN
Nombre de Conseillers :	PROCURATIONS 2 : Yannick RIVALIN ; Maryline SAUVADET
- en exercice 27	ABSENTS 2 : Manon PLESSIS ; Cyril TARAUD
- présents 23	SECRETAIRE : Camille DECONINCK
- procuration 02	
- absents 02	

ÉCOLE DES PÊCHES : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Rapporteur : M. Patrice BERNARD

Centre de formation maritime situé au cœur de l'Île d'Yeu, l'école des formations maritimes (dite « Ecole des pêches ») prépare aux métiers de la pêche, du commerce et de la plaisance professionnelle.

Statutairement, la mairie dispose de deux sièges au sein du Conseil d'administration.

L'Ecole des Formations Maritimes a confirmé qu'il n'y a pas de suppléant.

Le vote se fait au scrutin secret à la majorité absolue, sauf accord unanime contraire (article L2121-21 du CGCT).

Vu l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'installation des nouveaux conseillers municipaux lors du Conseil municipal du 29 mars 2026,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (25 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSENTION) :

♦ **DECIDE** à l'unanimité, d'adopter le vote à main levée,

- ♦ **DESIGNE** les 2 membres suivants pour siéger au sein de l'école des pêches,

Titulaires (2)
Fabien DULON Patrice BERNARD

- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour en savoir plus : <https://www.ecoledesformationsmaritimes.fr/lefm-a-lile-dyeu/>

L'Ile d'Yeu, le 10 Juin 2026

Camille Deconinck
Secrétaire de l'annee



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le maire,

M. Patrice BERNARD

